



Complémentaire santé : le Spelc vous présente les points clés !

Vous avez eu sur votre boîte mail académique une information du Ministère sur votre future PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE (PSC) à la MGEN.

Cette adhésion sera :

- **Obligatoire à compter du 1er mai 2026.**
- **Sans condition d'âge, sans carence.**

La MGEN garantit que l'employeur n'aura jamais accès aux données médicales individuelles.

OBLIGATOIRE VRAIMENT ?

- **Oui**, si je suis **maître contractuel (=titulaire) ou maître délégué (=remplaçant) en CDI dans un établissement sous contrat d'association**, car je suis un agent public, employé et rémunéré par l'État donc éligible.
- **Oui**, si je suis en **disponibilité** (ou congé) pour raison de santé ou en **congé** (parental, de présence parentale, proche aidant, de solidarité familiale, de formation professionnelle). Dans ces cas, je ne perçois pas l'aide de l'État.
- **Si je le veux** car je suis à la **retraite** mais je ne perçois pas l'aide de l'État. La cotisation socle initiale est de 78,05€, elle augmente selon la durée de cotisation mais sera plafonnée à 136,59€ après la 6^{ème} année ; à 15,89€ pour l'option 1 et à 59,05€ pour l'option 2.
- **Non**, si je suis un **maître agréé**, car je suis un agent de droit privé.
- **Non**, si je suis en disponibilité pour **convenance personnelle**.
- **Non**, si je **peux bénéficier d'une dispense mais je dois l'indiquer lors de mon parcours avec une simple attestation sur l'honneur :**

- o Jusqu'à la date d'échéance de mon contrat individuel dans **la limite d'un an**

(Ex : s'il est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026, je suis dispensé jusqu'au 31/12/2026)
Attention, je devrais faire les démarches de résiliation à temps auprès de ma mutuelle !

- o Car je bénéficie d'un contrat collectif santé à adhésion obligatoire en qualité d'assuré principal ou en qualité d'ayant droit.
- o Car je suis en CDD et j'ai un contrat individuel.
- o Car je suis bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire.

Je peux à tout moment renoncer à ma dispense et adhérer au contrat obligatoire.

COMBIEN ELLE ME COÛTE ?

- 1) La **cotisation d'équilibre** (basée sur la rémunération moyenne de l'ensemble des 3 ministères soit 3107€) est de **75,40 €** (61,98€ pour le régime local Alsace/Moselle) **pour le panier de soin (socle)**, son montant est réévalué chaque année !

Elle est composée :

- D'une **part forfaitaire** de 37,7€ (30,99€ pour le régime local Alsace/Moselle) qui correspond à 50% de la cotisation d'équilibre) **prise en charge par l'État.**
- D'une **part forfaitaire individuelle de 15,08€** (12,40€ pour le régime local Alsace/Moselle) qui correspond à 20% de la cotisation d'équilibre **prélevée sur ma rémunération.**
- D'une **part solidaire** variable de 0,73% de mon salaire brut donc traitement indiciaire IDR+SFT+NBI+primes+indemnités (0,6% pour le régime local Alsace/Moselle) **prélevée sur ma rémunération.** Elle comportera des variations mensuelles en fonction de mes primes et heures sup (ex : pour un salaire brut c'est-à-dire primes et indemnités comprises de 2500€, la cotisation d'équilibre est de 18,25€)

S'y rajoute une **cotisation** aux fonds d'aide aux retraités de 3 % et d'accompagnement social de 2%. La cotisation totale moyenne se monte à 77,06€ pour 2026.

NB : le Spelc a demandé à ce que le régime Alsace/Moselle soit réétudié du fait du coût bien supérieur à la situation actuelle du fait des cotisations S.S. locales obligatoires.

- 2) Je peux, à tout moment, souscrire à des **garanties optionnelles** à hauteur de **3,62€** (1) et **25,33€** (2). Elles seront **à régler directement à la MGEN et leur prise en charge** par l'État (50 % du montant de l'option dans la limite de 5€/mois) **apparaîtra sur ma fiche de paie**
- 3) Possibilité de **garanties additionnelles : obsèques et dépendance sans participation** de l'État.

ET POUR MA FAMILLE ? oui, mais sans participation de l'État

Je peux affilier mes ayants droits au panier de soin, à tout moment et je règle directement à la mutuelle:

- Pour mes enfants à charge : 45 % de la cotisation d'équilibre (35,13€) pour les deux premiers enfants, gratuit à partir du 3^e enfant. Sans restriction en cas d'handicap.
- Pour mon conjoint : la cotisation est fixée à 110 % de la cotisation d'équilibre (85,87€)

Je peux affilier mes ayants droits aux garanties optionnelles, à tout moment et je règle directement à la mutuelle :

- Option 1 pour mes enfants à charge : 3,62€ pour le 1^{er} ; 1,81€ pour le 2nd, gratuit à partir du 3^e.
- Option 2 pour mes enfants à charge : 15,17€ pour le 1^{er} ; 7,58€ pour le 2nd, gratuit à partir du 3^e.
- Pour mon conjoint : 7,23€ pour l'option 1 et 30,33€ pour l'option 2.

[cliquer ici](#) pour estimer le montant de ma cotisation

[cliquer ici](#) pour voir les garanties socle et option

[cliquer ici](#) pour estimer mes remboursements

ATTENTION : tout mon foyer sera soumis aux mêmes options que moi.

ATTENTION : je peux résilier mes garanties optionnelles qu'avant le 31/10/2026 ou qu'après 1 an d'adhésion. Dans ce cas, toute nouvelle demande de souscription à une option ne peut intervenir qu'après 1 an. Je peux radier mes ayants droit avec une prise d'effet le mois suivant.

ATTENTION : JE N'AI QUE 21 JOURS pour compléter mon parcours, pour cela :

- Je dois accéder à **ma boîte académique** pour **consulter un courriel de la MGEN** et **compléter mon parcours**, choisir de prendre des options, choisir de couvrir mon conjoint et mes enfants, petits-enfants ou **solliciter une dispense**. **Faute de quoi, je serais affilié d'office, sans option, sans ayants droits**. Néanmoins, je pourrais ensuite ajouter les ayants droits, souscrire à des options et solliciter une dispense via mon Espace Personnel.
- Je dois saisir mes coordonnées bancaires. A défaut, je ne perçois aucun remboursement.
- Je dois faire les **démarches de résiliation** à temps auprès de ma mutuelle !

[cliquer ici](#) pour un courrier de résiliation type

Les experts Spelc restent à votre disposition pour vous épauler !

Pour estimer le montant de ma cotisation

<https://www.estimer-ma-cotisation-psc-sante.mgen.fr/simulateur?m=m666rt9y>

Pour voir les garanties socle et option

https://www.mgen.fr/fileadmin/templates/landing-page-men/fichiers/MGEN_MEN_IMP_Tableaux_Garanties.pdf

Pour estimer mes remboursements

<https://www.simuler-mes-remboursements-psc-sante.mgen.fr/>

Pour un courrier de résiliation type

<https://www.spelc.fr/site/assets/files/149997/lettretypesresiliationsante.pdf?2frtsw>